



28^{ème} SESSION DU COMITÉ DES FORÊTS DE LA FAO – COFO 28

Rome, du 28 septembre au 2 octobre 2026

Déclaration du Groupe Régional Afrique (GRA)

au titre du Point 4 de l'ordre du jour : *Situation des forêts du monde 2026 : Restaurer les forêts et les paysages – la voie à suivre pour un avenir durable.*

Document COFO/2026/2

Monsieur le Président,

Excellences,

Distingués délégués,

1. *La République du Congo, le Burkina-Faso, la Zambie, le Mali et la Mauritanie ont l'honneur de présenter cette déclaration au nom du Groupe régional africain (GRA).*
2. *Le Groupe Afrique remercie la FAO pour le rapport sur la Situation des forêts du monde 2026 et apprécie favorablement l'attention particulière accordée à la restauration des forêts et des paysages comme investissement à long terme dans l'action climatique, la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations.*
3. *Pour l'Afrique, cette question revêt une importance particulière, parce que la forêt est un garde à manger pour les peuples d'Afrique. La dégradation des terres et des forêts, aggravée par l'agriculture itinérante sur brûlis, la production du bois énergie, par les effets du changement climatique, les sécheresses, les incendies et les pressions croissantes sur les ressources naturelles, affecte directement la résilience de nos écosystèmes et les conditions de vie de millions de personnes. Le rapport rappelle d'ailleurs que **1,56 milliards d'hectares de terres sont dégradés dans le monde, dont 460 millions d'hectares de terres forestières.***
4. *Face à ces défis, **l'Afrique n'est pas restée inactive.** A travers l'**Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains – AFR100**, les pays africains se sont engagés à restaurer au moins 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030. Aujourd'hui, 34 pays participent à cette dynamique, avec environ **129,5 millions d'hectares faisant l'objet d'engagements de restauration.***

5. De même, la **Grande Muraille Verte**, initiative phare de l'Union africaine, traduit la volonté du continent d'associer l'Afforestation dans les zones arides, la restauration des terres, la résilience climatique et l'amélioration des moyens d'existence. Son ambition à l'horizon 2030 porte notamment sur la restauration de **100 millions d'hectares de terres dégradées**, la séquestration de 250 millions de tonnes de carbone et la création de 10 millions d'emplois verts. Le Groupe Afrique se félicite à cet égard du lancement d'un programme soutenu par la FAO et le Fonds vert pour le climat, doté de **222 millions de dollars**, destiné à renforcer la résilience dans huit pays du Sahel couverts par cette initiative.

Monsieur le Président,

6. Ces initiatives montrent que le continent dispose déjà d'une architecture politique et programmatique importante. Notre priorité doit désormais être de **passer des engagements à une mise en œuvre à grande échelle, de qualité et durablement financée par des mécanismes innovants**. Le Groupe Afrique souligne à cet égard trois impératifs.

Premièrement, la restauration ne saurait être appréciée uniquement en nombre d'hectares. Elle doit produire des résultats durables en matière de biodiversité, de résilience climatique, de sécurité alimentaire, d'emplois et de revenus, tout en associant pleinement les communautés locales, les peuples autochtones, les jeunes et les femmes qui doivent être impactés par ces engagements politiques. Cette approche rejoint le rapport, qui appelle à dépasser les seuls objectifs quantitatifs pour mesurer également l'intégrité écologique, l'inclusion et la résilience à long terme.

Deuxièmement, le financement demeure déterminant. Le SOFO 2026 estime à environ 296 milliards de dollars par an les besoins mondiaux de financement de la restauration d'ici 2030, contre quelque 64 milliards mobilisés en 2022. Le Groupe Afrique appelle donc à des mécanismes de financement plus accessibles, prévisibles et adaptés aux réalités des pays africains, permettant également de mobiliser le secteur privé et de soutenir les initiatives communautaires et les chaînes de valeur issues de l'Afforestation et la restauration des écosystèmes.

Troisièmement, le Groupe Afrique souligne l'importance stratégique de la « **Décennie des Nations Unies pour le boisement et le reboisement dans le cadre d'une gestion durable des forêts, 2027-2036** ». Cette Décennie s'inscrit dans une dynamique qui a été portée par l'Afrique. L'initiative a été endossée par l'Union Africaine lors de son 36^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en février 2023 et a recommandé la tenue de la première Conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement, organisée à Brazzaville en juillet 2024. La position commune africaine s'est dégagée et ensuite appelé à son inscription à l'agenda mondial. L'heureuse issue c'est L'Assemblée générale des Nations Unies qui l'a consacrée par sa résolution 79/283 du 16 avril 2025.

7. Le Groupe Afrique considère cette Décennie comme une occasion de **consolider les acquis de la « Décennie pour la restauration des écosystèmes », d'accélérer le**

boisement et le reboisement, de renverser le cours de la déforestation et de renforcer durablement les ressources forestières mondiales, dans le respect de la biodiversité, des conditions écologiques locales et des besoins socioéconomiques des populations.

8. Nous invitons par conséquent la FAO, le PNUE et le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, en collaboration avec l'Union Africaine, les organisations sous-régionales et les partenaires, à traduire cette Décennie en un **cadre opérationnel doté de mécanismes de mise en œuvre des programmes nationaux d'afforestation et de reboisement, de financement, de renforcement des capacités, de coopération scientifique et technique, ainsi que de suivi des résultats**.
9. Le Groupe Afrique soutient ainsi les orientations proposées dans le document COFO/2026/2 et en appelle à un renforcement de l'action internationale, afin que les **opérations de restauration, de boisement, de reboisement et de gestion durable des forêts soient conçues et mises en œuvre comme un continuum normatif et cohérent**, apte à répondre de manière intégrée aux impératifs des objectifs du Développement Durable, du climat, de la biodiversité, de la sécurité alimentaire et du développement durable. Cette articulation entre les deux Décennies est présentée par ledit document comme une voie stratégique, permettant de passer de la restauration des écosystèmes dégradés à l'établissement de paysages forestiers résilients, productifs et inclusifs.

Je vous remercie.